

EN MATIÈRE DE

**VIOLENCE CONJUGALE**

Novembre 2007  
modifié le 30 mars 2009

## **Avant-propos**

Ce plan d'action régional en matière de violence conjugale a pu être réalisé grâce à l'apport précieux des membres du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord. Nous les remercions chaleureusement. Plus d'une vingtaine de partenaires et d'organismes ont collaboré à la réalisation de ce plan.

Notre document est inspiré du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en matière de violence conjugale, il découle d'un bilan régional et d'un exercice de concertation au sein du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord afin de poursuivre nos efforts et de bonifier nos interventions en cette matière.

Ce plan comporte 7 axes principaux qui ont été priorisés par les membres du comité pour mener à 16 mesures ciblées régionalement et 49 objectifs, le tout est appuyé d'un ensemble de moyens, d'initiatives et d'actions à soutenir pour venir en aide aux victimes de violence conjugale. Il vise également à consolider nos services et notre approche intersectorielle.

Celui-ci a été adopté au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord le 15 novembre 2007 et adopté au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord le 27 novembre 2007.

# Élaboration du Plan d'action régional

Les travaux visant la réalisation de ce plan d'action ont été menés par le Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord et par le sous-comité régional intersectoriel en violence conjugale.

Les organismes et les partenaires membres du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord ayant participé aux consultations :

- ✦ Madame Johanne Beaudoin, Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
- ✦ Madame Wanda Beaudoin, Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
- ✦ Madame Natalie Boudreau, CALACS
- ✦ Madame Danielle Carrier, Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
- ✦ Madame Karine Bujold, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
- ✦ Madame Sandra Côté, Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord
- ✦ Madame Diane Cyr, Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
- ✦ Madame Sylvie Dugas, Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
- ✦ Madame Marie-Claude Durette, Maison Anita LeBel
- ✦ Madame Claudine Émond, Regroupement des femmes de la Côte-Nord inc.
- ✦ Madame Isabelle Fortin, CAVAC Côte-Nord
- ✦ Madame Anne Gagné, CALACS
- ✦ Monsieur François Gagnon, Service correctionnel du Canada
- ✦ Madame Nathalie Gauthier, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- ✦ Madame Diane Giasson, Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan
- ✦ Madame Manon Gingras, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
- ✦ Madame Chantale Kellet, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- ✦ Madame Nicole Larouche, Maison Anita LeBel
- ✦ Madame Hélène Lepage, Espace Côte-Nord
- ✦ Madame Nicole Medzalabanleth, Centre de santé de Betsiamites
- ✦ Monsieur Jeannot Michaud, Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
- ✦ Madame Hélène Millier, Maison des femmes de Baie-Comeau
- ✦ Madame Nadia Morissette, Centre femmes aux quatre vents
- ✦ Monsieur Guido Morneau, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- ✦ Monsieur Réal Nadeau, Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
- ✦ Madame Marie-Claude Ouellet, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
- ✦ Madame Nathalie St-Laurent, Espace Côte-Nord
- ✦ Monsieur Yves Savard, Sûreté du Québec
- ✦ Monsieur Dale Walker, Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord

Nous remercions sincèrement tous les collaborateurs pour leur participation à cet exercice de concertation et pour leur généreuse contribution à l'élaboration du document.

Coordination et rédaction : Marie-Claude Ouellet

Traitement de texte et mise en page : Micheline Thibault et Louise D'Astous

## Introduction

Notons que la région Côte-Nord occupait, en 2004 et en 2005, la deuxième place en termes de taux de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal, soit 390 victimes par 100 000 habitants en 2005 et 344 victimes en 2004. La moyenne au Québec, en 2005, était de 263 victimes par 100 000 habitants, selon les données statistiques du rapport, *La criminalité commise dans un contexte conjugal*, du ministère de la Sécurité publique. Depuis 1997, la Côte-Nord se retrouve, chaque année, parmi les 4 régions nettement au-dessus de la moyenne québécoise, relativement à ce type de crimes signalés et retenus comme fondés par les corps policiers. Rappelons également que les données de ces rapports ne refléteraient qu'une faible part de la criminalité commise dans un contexte conjugal. On évalue à environ 14 % les personnes qui porteraient leur situation à la connaissance des services policiers.

La problématique de la violence conjugale demeure donc une préoccupation pour laquelle il est nécessaire de continuer à déployer des stratégies et des actions afin d'en réduire les conséquences, en vue d'améliorer la santé et le bien-être de la population de notre région. Outre les impacts sur la santé des clientèles adultes, un bon nombre d'enfants exposés à la violence conjugale peuvent présenter de multiples problèmes d'adaptation, de troubles de conduite ainsi que des comportements violents liés à des modèles inappropriés.

Actuellement, nous sommes dans le dernier cycle du Plan d'action gouvernemental 2007-2009 en matière de violence conjugale. Le Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la région Côte-Nord et ses membres ont effectué, en 2006, un bilan régional et un exercice de concertation, qui nous mène au dépôt de ce plan d'action. Le comité régional est constitué de plus d'une vingtaine de participants issus de diverses ressources spécialisées ou de ressources concernées par la problématique de la violence conjugale au sein de réseaux locaux, d'organismes communautaires et de ministères partenaires de la Côte-Nord. Ce plan d'action s'est inscrit dans une démarche permettant de déterminer les axes régionaux jugés prioritaires, les mesures, les objectifs ainsi que les activités à favoriser et à soutenir, au cours des prochaines années.

Dans le cadre de cet exercice, les axes prioritaires à la Table régionale sont la mobilisation et la concertation multisectorielle entre les partenaires; la mise à jour de la connaissance de l'offre de service dans notre région; l'intervention associée au dépistage, au suivi et à l'accompagnement judiciaire des victimes; l'aide aux enfants exposés à la violence conjugale; la formation continue des intervenantes et des intervenants, l'amélioration de nos connaissances face aux réalités des régions éloignées et à celles des communautés autochtones afin d'identifier des solutions adaptées, sans oublier le développement et le soutien à des projets régionaux.

En conclusion, les grandes orientations de ce plan d'action régional proposent de consolider l'approche intersectorielle et les stratégies de concertation. Elles visent également à favoriser le développement des habiletés et la complémentarité des services pour permettre d'assurer un plus large dépistage ainsi que la réduction des problématiques liées à la violence conjugale en région Côte-Nord.

Pour chacun des objectifs, préciser le niveau de réalisation ainsi que les projections pour les prochaines années.

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen – Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
<b>MOBILISATION ET CONCERTATION MULTISECTORIELLE ET CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE</b>	Consolider et favoriser la concertation intersectorielle régionale par les actions suivantes : 1. Assurer la coordination des actions des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et des organismes communautaires de la Côte-Nord en matière de violence conjugale. 2. Participer à la Table de concertation en violence conjugale dans la région. 3. Clarifier les rôles, les responsabilités et les liens entre les divers partenaires afin d'assurer la complémentarité des services et la cohérence des interventions.  <b>Priorité à la Table régionale.</b> <b>Fait référence ou est en lien avec la mesure 63 du Plan d'action gouvernemental.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Assurer la mobilisation des membres de la Table régionale et favoriser leur participation aux tables locales et aux sous-comités.</li> <li>♦ Maintenir la mobilisation, la participation et l'intérêt.</li> <li>♦ Soutenir la concertation intersectorielle entre les partenaires ainsi que la coordination des actions.</li> <li>♦ Soutenir, organiser et participer aux rencontres de la Table régionale, informer et outiller les participants et veiller à l'organisation de ces rencontres.</li> <li>♦ Produire et adopter à la Table régionale un plan d'action régional.</li> <li>♦ Présenter et déposer le plan d'action régional au conseil d'administration de l'Agence.</li> <li>♦ Réaliser un portrait significatif des offres de service pour l'ensemble des partenaires du réseau de la santé de la Côte-Nord concernés par la problématique.</li> </ul>	X				X		<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Animation et soutien à la Table régionale, soit auprès du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression sexuelle (trois à quatre rencontres annuelles).</li> <li>♦ Création d'un sous-comité régional intersectoriel en matière de violence conjugale (une mesure provisoire entérinée par le Comité de gestion du réseau Côte-Nord).</li> <li>* Le sous-comité ayant pour mandat de favoriser, entre autres, la réalisation d'un portrait de l'offre de service, la progression des démarches requises de concertation et de coordination et l'implantation des axes et des mesures jugés prioritaires au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression sexuelle et au plan d'action régional.</li> <li>♦ Concertation pour la réalisation et l'adoption d'un plan d'action régional.</li> <li>♦ Appui à la réalisation de plans d'action locaux.</li> <li>♦ Développement des liens entre les différents partenaires.</li> <li>♦ Lien avec les projets cliniques.</li> <li>♦ Réaliser une rencontre avec la Table nord-côtière de concertation sur les réalités masculines.</li> <li>♦ Présentation du plan d'action de la Table nord-côtière de concertation sur les réalités masculines incluant la contribution de deux organismes masculins œuvrant en matière de violence conjugale.</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Produire un bilan régional annuel des activités.</li> </ul>	X				X	

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen – Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Acheminer le bilan au MSSS.</li> <li>Soutenir les tables locales</li> </ul>	X	X			X	X	<p>protocoles d'interventions entre les différents établissements et les organismes qui œuvrent auprès de personnes touchées par une situation de violence conjugale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appui financier de l'Agence accordé aux tables locales à la suite du dépôt de leur plan d'action local.</li> </ul>
<b>PROMOTION, PRÉVENTION ET SENSIBILISATION</b>	<p>Développer, mettre à jour et diffuser des outils destinés à la population et aux médias.</p> <p>Sensibiliser les médias à leur rôle dans le traitement judiciaire des événements liés à la violence conjugale.</p> <p>Font référence ou sont en lien avec la mesure 1 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir et évaluer la faisabilité d'initiatives ponctuelles de prévention et de sensibilisation en fonction de nos réalités régionales, selon les besoins ciblés et les demandes issues de la Table régionale.</li> <li>Évaluer la possibilité de la réalisation d'un plan de communication, en matière de violence conjugale, en lien avec le nouveau plan d'action de la Table régionale.</li> <li>Cibler les clientèles à rejoindre ainsi que les besoins en termes d'outils médiatiques disponibles et nécessaires à la promotion et à la prévention.</li> <li>Promouvoir et faire connaître les services offerts en région.</li> <li>Transmettre et distribuer aux établissements et aux organismes les contenus et les outils qui nous sont acheminés par le MSSS et les partenaires.</li> </ul>	X	X	X		X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités pour déterminer nos axes de communication et prévoir des plans de diffusion de l'information, au sein du réseau, auprès des partenaires et auprès de la clientèle (sous-comité régional intersectoriel en matière de violence conjugale).</li> <li>Utilisation de la trousse Web de l'INSPQ destinée aux médias pour informer et sensibiliser au rôle et au traitement adéquat de la problématique en violence conjugale (une entrevue radio réalisée auprès de CHLC).</li> </ul> <p>N.B. : Notons que la région Côte-Nord occupait, en 2004, la quatrième place et qu'elle occupait, en 2005, la deuxième place en termes de taux de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal, soit 348 victimes par 100 000 habitants en 2004 et 391 victimes en 2005. La Côte-Nord fait partie des quatre régions qui se situent nettement au-dessus de la moyenne pour l'ensemble du Québec. Cette moyenne est de 254 victimes par 100 000 habitants, selon les données du rapport <i>La criminalité commise dans un contexte conjugal, statistiques 2004 et 2005</i> du ministère de la Sécurité publique.</p>

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen - Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
	<p>Inclure des activités de prévention de la violence conjugale dans le cadre des services globaux et intégrés de promotion et de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En périnatalité et en petite enfance.</li> </ul> <p><b>Fait référence ou est en lien avec la mesure 9 du plan d'action gouvernemental.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer ce dossier et certaines activités à ceux de la responsable du dossier jeunesse à l'Agence de la Côte-Nord.</li> <li>Travailler le dossier violence conjugale en partenariat avec un médecin-conseil de l'Agence.</li> <li>Informers la Table sur les nouveaux contenus des rencontres prénatales en matière de prévention de la violence conjugale.</li> <li>Informers sur la poursuite de l'implantation de l'approche « École en santé » et les formations pour développer l'expertise et les compétences.</li> <li>Diffuser de l'information pertinente aux organismes concernés.</li> </ul>		X					
	<p>Organiser et soutenir des activités de promotion à la non-violence pour le milieu du sport et du loisir.</p> <p><b>Fait référence ou est en lien avec la mesure 11 du plan d'action gouvernemental.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à sensibiliser les intervenantes et les intervenants des organismes sportifs et des maisons de jeunes à l'importance de prévenir les situations de violence et les outiller pour contribuer à gérer les comportements violents.</li> <li>Associer ce dossier et certaines activités à ceux de la responsable du dossier maisons des jeunes à l'Agence.</li> <li>Être informé par la TRIPPS de la mise en place de l'approche « École en santé » et des actions prévues en cette matière.</li> </ul>							<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions en cette matière sont sous l'initiative de la Santé publique.</li> <li>Dans le cadre du déploiement du programme « École en santé », la démarche est, entre autres, liée à l'évaluation de chacun des programmes proposés par l'Institut national de santé publique.</li> <li>Les nouvelles orientations visent à ne pas intervenir en fonction d'une problématique ciblée, mais plutôt dans le cadre des besoins identifiés par le milieu et selon des activités intégrées et des programmes évalués par l'Institut national de santé publique.</li> </ul>

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen – Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
	<p>Outiller et informer les intervenantes et les intervenants sur la problématique de la violence par l'entremise de formations de l'approche « École en santé ».</p> <p>Poursuivre l'offre de service de formations dans les différentes régions sur le document <i>L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation</i> traitant, notamment, de la violence sexuelle, de la violence dans les fréquentations amoureuses, de l'exploitation de la sexualité et de la commercialisation de la sexualité afin d'outiller les intervenantes et les intervenants des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.</p> <p>Font référence ou sont en lien avec les mesures 5 et 6 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être informé de la démarche et diffuser l'information à nos partenaires.</li> <li>Être informé de la démarche et diffuser l'information à nos partenaires.</li> </ul>			X				<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir une rencontre d'information entre les responsables de l'approche « École en santé » et les participants à la Table régionale.</li> <li>Être documenté sur le nombre de formations offertes et le suivi de la mise en place de l'approche « École en santé ».</li> <li>Évaluer la possibilité de désigner une personne de l'approche « École en santé » à titre de représentante à la Table régionale.</li> </ul>
	<p>Outiller les communautés autochtones en matière de violence conjugale.</p> <p>Priorité à la Table régionale.</p> <p>Fait référence ou est en lien avec la mesure 47 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter et rendre disponibles des contenus et de l'information pour l'élaboration d'activités de promotion et de prévention (répondre à des demandes spécifiques des communautés autochtones).</li> </ul>			X				<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités pour consulter les projets et les outils d'intervention proposés par le Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone (GRIPMA) (sous-comité régional intersectoriel en matière de violence conjugale).</li> </ul>

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen – Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
OFFRE DE SERVICE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE	<p>Développer les habiletés des intervenantes et les intervenants à déceler, de façon précoce, les signes de violence conjugale chez les adultes, et à détecter, chez les enfants, les signes d'exposition à cette violence, tout en veillant à assurer un suivi adéquat.</p> <p><b>Priorité à la Table régionale.</b></p> <p>Fait référence ou est en lien avec la mesure 16 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Réaliser un portrait et un sondage régional, relatifs à l'offre de service, auprès des divers partenaires concernés afin de recenser et d'examiner les pratiques actuelles et les interventions en matière de violence conjugale.</li> <li>♦ Identifier des pistes d'action et des stratégies face aux pratiques et aux besoins des clientèles (adultes et enfants) en matière de violence conjugale.</li> <li>♦ Porter une attention toute particulière au développement des habiletés et à l'intervention auprès des enfants qui présentent des signes d'exposition à la violence (également en lien avec l'indicateur au Ministère, relatif à l'intervention auprès des enfants en maison d'hébergement en violence conjugale).</li> <li>♦ Évaluer les besoins en formation et les outils de dépistage, prévoir des activités de développement des habiletés d'intervention en matière de violence conjugale.</li> </ul>		X	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Formation pour accroître les connaissances sur la problématique et les outils disponibles permettant d'intervenir auprès des différentes clientèles concernées par la violence conjugale.</li> <li>♦ Formation pour intervenir auprès de la clientèle des enfants exposés à la violence conjugale.</li> <li>♦ Activités et formations pour assurer l'expertise des intervenantes et des intervenants ainsi que de la relève.</li> </ul>
	<p>Mettre à jour notre information sur les ressources et les services offerts en violence conjugale, en région Côte-Nord.</p> <p><b>Priorité à la Table régionale.</b></p> <p>Fait référence ou est en lien avec la mesure 18 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Recenser et examiner les pratiques actuelles et les interventions en matière de violence conjugale par le biais d'un sondage régional, auprès des divers partenaires concernés, relatif à l'offre de service auprès des victimes de violence conjugale, auprès des enfants exposés à cette violence et auprès des conjoints ayant des comportements violents.</li> <li>♦ Contribuer à la mise à jour des répertoires des ressources.</li> </ul>			X				<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Réalisation d'une collecte de données, un questionnaire (sondage) auprès des organismes concernés (sous-comité régional intersectoriel en matière de violence conjugale et Table régionale).</li> <li>♦ Traitement des données, analyse et corrélation avec nos priorités régionales et nos plans d'action (plan d'action régional et plans d'action locaux).</li> <li>♦ Concertation et coordination en lien avec nos orientations, nos offres de service et nos actions.</li> </ul>

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen - Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
	Soutenir les organismes communautaires et les établissements afin qu'ils répondent aux besoins des clientèles (accueil, soutien, référence, accompagnement et suivi).  Priorité à la Table régionale. Fait référence ou est en lien avec la mesure 19 du plan d'action gouvernemental.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer et effectuer le suivi des organismes communautaires en matière de violence conjugale, pour répondre : <ul style="list-style-type: none"> <li>aux besoins de sécurité, de protection et de soutien psychosocial des victimes;</li> <li>aux besoins spécifiques des enfants exposés à cette violence;</li> <li>aux besoins des conjoints ayant des comportements violents, tout en visant la responsabilisation face à ces comportements violents.</li> </ul> </li> </ul>	X				X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement et suivi financier; reddition de comptes; rapports d'activité; conseil aux organisations; accompagnement en situation particulière; bilan annuel au MSSS; documentation, lecture, recherche et transmission de l'information requise.</li> <li>Démarche pour favoriser, dans le cadre des plans d'action locaux, la désignation d'une personne responsable du volet intervention en matière de violence conjugale pour chacun des organismes concernés.</li> </ul>
	Priorité à la Table régionale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informer et sensibiliser les intervenantes et les intervenants aux règles d'éthique, de confidentialité et de divulgation de renseignements, en vue d'assurer la protection des victimes et de leurs proches en matière de violence conjugale.</li> </ul>			X				<ul style="list-style-type: none"> <li>À déterminer.</li> </ul>
INTERVENTION JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE	Recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des séances d'information sur la résiliation de baux en situation de violence conjugale.</li> </ul>			X				<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres d'information sur la mesure relative à la résiliation de baux en situation de violence conjugale ou d'agression sexuelle.</li> </ul>
	Priorité à la Table régionale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de l'accès à des services d'accompagnement, dans le processus judiciaire, auprès des femmes victimes de violence conjugale, et ce, dans chacune des MRC de la région.</li> </ul>		X			X		

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen – Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
INITIATIVES ET PROJETS EN RÉGION CÔTE-NORD	<p>Soutenir les initiatives régionales et locales émanant des communautés et visant à prévenir et à contrer la violence conjugale.</p> <p><b>Priorité à la Table régionale.</b></p> <p>Fait référence ou est en lien avec la mesure 12 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir des projets régionaux et locaux.</li> <li>Informersur les sources de financement disponibles.</li> <li>Réserver un financement régional pour les projets associés aux orientations de notre Table régionale en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.</li> <li>Susciter et appuyer l'émergence de projets.</li> <li>Organiser un colloque régional en matière de violence conjugale.</li> </ul>	X				X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Une enveloppe régionale de 12 000 \$ est réservée à la réalisation de projets régionaux.</li> <li>Soutien et accompagnement au développement d'initiatives et de projets régionaux.</li> <li>En 2006-2007, deux projets soumis au MSSS ont obtenu leur subvention.</li> <li>Projet pour l'élaboration d'un plan de sécurité en violence conjugale (Table de concertation locale en violence conjugale et agression sexuelle de Sept-Rivières).</li> <li>Projet de sensibilisation et de diffusion de la brochure « La violence, c'est quoi au juste? ».</li> <li>Projets de rencontres entre les membres du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression sexuelle et les représentants de la Table nord-côtière de concertation sur les réalités masculines.</li> <li>Initiatives et projets de concertation pour rejoindre les hommes en matière de prévention dans les milieux de travail.</li> </ul>
FORMATION ET PROJET DE RECHERCHE	<p>Dispenser une formation continue et adaptée aux différents types de clientèles sur l'intervention en matière de violence conjugale, auprès de toutes les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux concernés par la problématique.</p> <p><b>Priorité à la Table régionale.</b></p> <p>Fait référence ou est en lien avec la mesure 23 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertorier les besoins en formation.</li> <li>Offrir des ateliers d'information relativement à la nouvelle Loi sur la résiliation de baux pour motif de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel.</li> <li>Organiser la formation.</li> </ul>		X					<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des besoins de formation pour l'ensemble des partenaires.</li> <li>Utilisation de la collecte de données issue du sondage pour mieux cibler les besoins en formation.</li> <li>En attente également des propositions des offres de formation du MSSS.</li> <li>Mise en place de pratiques de formation continue, documenter l'accès à de nouvelles formations pour maintenir l'expertise.</li> </ul>

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen - Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
	<p>Soutenir des projets de recherche portant, entre autres, sur l'intervention auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ des enfants exposés à la violence conjugale;</li> <li>♦ des adolescents et des conjoints ayant des comportements violents;</li> <li>♦ des femmes victimes de violence conjugale et présentant plusieurs problématiques.</li> </ul> <p>Fait référence ou est en lien avec la mesure 1 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Informer et soutenir les initiatives.</li> </ul>	X		X				
<b>COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES</b>	Rejoindre les communautés autochtones et les clientèles vivant des réalités particulières par des activités de promotion et de prévention, tant au plan régional que provincial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Connaître les réalités, les besoins et l'offre de service actuelle des communautés autochtones.</li> <li>♦ Collaborer à la connaissance du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale et au déploiement de service au sein des communautés autochtones.</li> </ul>			X				<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Meilleure connaissance de l'offre de service actuelle en matière de violence conjugale dans les communautés autochtones.</li> <li>♦ Meilleure connaissance de la réalité autochtone, de ses spécificités et des besoins des communautés.</li> <li>♦ Contribution au développement de programmes de prévention, de sensibilisation et d'intervention adaptés à la réalité autochtone.</li> </ul>

Axe	Mesure ciblée en région	Objectif régional	RÉALISATION OBJECTIF RÉGIONAL			PLAN D'ACTION 2007-2008-2009			Moyen - Action ciblée Commentaire
			Réalisé	En cours d'actualisation	Non réalisé	Échéancier	Maintenir	Modifier	
SERVICES AUPRÈS DES CLIENTÈLES DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES	Améliorer la connaissance des besoins des clientèles vivant des réalités particulières afin que les intervenantes et les intervenants puissent adapter leurs interventions et leurs outils aux réalités de ces clientèles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Contribuer à assurer la protection, la sécurité et le respect de l'anonymat des femmes et des enfants en milieux isolés.</li> <li>♦ Répondre aux besoins de transport pour les femmes et les enfants résidant en milieux isolés, qui doivent quitter leur milieu pour se soustraire à une situation de violence.</li> <li>♦ Faire connaître, à l'ensemble des partenaires, la politique actuelle de l'Agence : Politique de subvention pour le déplacement des usagers du réseau de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.</li> </ul>		X	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Activités pour documenter la problématique des secteurs isolés.</li> <li>♦ Activités pour développer et assurer l'accès à des services d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants dans chacune des MRC de la région.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ régions éloignées;</li> <li>♦ communautés autochtones;</li> <li>♦ femmes handicapées.</li> </ul> <p>Priorité à la Table régionale.</p> <p>Font référence ou sont en lien avec les mesures 47, 56 et 57 du plan d'action gouvernemental.</p>		X		2007			
SERVICES AUPRÈS DES CLIENTÈLES VIVANT DES RÉALITÉS PARTICULIÈRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ régions éloignées;</li> <li>♦ communautés autochtones;</li> <li>♦ femmes handicapées.</li> </ul> <p>Priorité à la Table régionale.</p> <p>Font référence ou sont en lien avec les mesures 47, 56 et 57 du plan d'action gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Consolidier les services existants pour assurer une prestation de services à l'ensemble des communautés du territoire nord-côtier.</li> </ul>		X					